

## **Le parc Les Écartis : un petit bijou de boisé urbain**

Ce dimanche, les randonneurs étaient très nombreux à arpenter les sentiers et découvrir le parc Les Écartis. Mais, pour protéger ce «petit bijou de boisé urbain» comme l'a qualifié le journaliste du Soleil, Jacques Samson, faudra-t-il obtenir des accommodements raisonnables auprès des utilisateurs?

Par exemples, les randonneurs accompagnés de leur chien devraient recueillir les excréments de leur bête. Les crottes représentent toujours une source de contamination importante peu importe l'endroit. Et du même coup, pourquoi ne pas garder en laisse leur bête qui relève inlassablement les odeurs de la faune présente provoquant un stress inutile aux animaux.

Puis, il y a les propriétaires de VTT et de Ski-Doo qui devraient s'en tenir à leur réseau de sentiers. Le boisé n'est pas un terrain de jeu où il semble normal de circuler partout entre les arbres ou d'escalader les falaises.

Les randonneurs devraient se déplacer en suivant scrupuleusement les sentiers aménagés. En débordant régulièrement les sentiers, le piétinement entraînera la disparition de plusieurs espèces végétales.

Enfin, des visiteurs devraient s'abstenir de se rendre dans le parc. Certains, peu nombreux, n'éprouvent aucun plaisir à circuler dans les sentiers à part celui de briser les arbres, de pourchasser les bêtes ou de vandaliser les aménagements. Ainsi, jouant son rôle de propriétaire responsable, Ultramar a fait installer une clôture protectrice à proximité d'un important glissement de terrain. Des mouvements de sol se sont manifestés récemment et il y a là un danger potentiel. Alors, quel plaisir éprouve un vandale lorsqu'il coupe une clôture de protection ou qu'il arrache les panneaux d'avertissement?

Si les citoyens de Lévis veulent conserver ce «petit bijou de boisé urbain», ils devront développer des comportements responsables sans avoir à toujours penser à une surveillance policière. Car ce milieu est fragile!



*Quel plaisir éprouve un vandale lorsqu'il coupe une clôture de protection!*